

Belgique : un cours de philo dans le second degré?

Extrait (c'est la conclusion) du rapport introductif au débat parlementaire de la communauté francophone (décembre 2000) pour savoir si l'on introduit la philosophie comme discipline dans le secondaire.

Extrait (c'est la conclusion) du rapport introductif au débat parlementaire de la communauté francophone (décembre 2000) pour savoir si l'on introduit la philosophie comme discipline dans le secondaire.

Quelques constats

La philosophie, comme méthode et comme démarche, permettrait de rencontrer les objectifs du décret-mission en concourant à développer les compétences à questionner, conceptualiser, juger, réfléchir en se situant dans le temps et dans l'espace. D'autres disciplines y contribuent et pourraient davantage y contribuer, mais la philosophie vise à les développer toutes ensemble.

Un cours de philosophie existe dans l'enseignement secondaire en communauté flamande (courants philosophiques) et dans tous les pays de l'union européenne, comme cours obligatoire ou en option. Ces cours de philosophie ne sont pas exclusifs, ni de cours d'éducation morale (religieuse ou non), ni de cours d'éducation à la citoyenneté.

Le cours de philosophie est souvent inscrit dans les grilles de cours du secondaire supérieur, et plus particulièrement dans les filières qui préparent les élèves à l'enseignement supérieur.

Quand un débat existe à son propos, il concerne le plus souvent son contenu, sa pédagogie et les façons de le rendre accessible à un public élargi. Au-delà des terminales en France, le rapport Lecourt recommande de veiller à la formation philosophique des étudiants universitaires en sciences.

Les prises de position de l'Unesco sont révélatrices de cette volonté d'élargissement des publics touchés par l'enseignement de la philosophie.

La philosophie a donné lieu ces dernières années à une méthodologie adaptée aux tout jeunes enfants pour développer des compétences cognitives, coopératives et participatives. La discussion sur " l'introduction de davantage de philosophie dans l'enseignement, que ce soit à court ou à long terme " peut ainsi, sur base d'expériences concrètes, envisager la question de la formation de la philosophie au niveau de l'enseignement fondamental.

Dans la communauté française, nous avons trouvé des références explicites à la discipline philosophique dans les programmes de cours de religion protestante et de morale non

confessionnelle dans le troisième degré du secondaire. Indépendamment des programmes, la formation à la philosophie est également visée dans diverses pratiques, notamment dans le cadre des cours de religion catholique.

Propositions pour un débat constructif

En préalable, deux remarques s'imposent. Tout d'abord, le sort réservé au rapport de la commission, chargée en 1992 " d'étudier la possibilité d'introduire un cours de philosophie dans les classes supérieures de l'enseignement secondaire et de formuler des propositions concrètes à ce sujet ", a suscité quelques déceptions. Quelle que soit l'issue de nos débats, il faudra veiller à ce qu'ils débouchent sur des orientations claires et sur des engagements.

En second lieu, des propositions formulées dans la discussion pourraient entraîner des coûts sociaux pour certaines catégories d'enseignants. Si nous voulons un débat serein et constructif, il faut affirmer en préalable le souci d'éviter des conséquences préjudiciables à l'emploi et aux conditions de travail.

Pour asseoir la discussion, nous proposons de prendre au sérieux le diagnostic formulé plus haut de la nécessité de préparer davantage les jeunes à vivre le pluralisme et de développer davantage leur esprit critique (la formulation épistémologique et la réflexivité sur les savoirs). C'est en référence à ces objectifs que peuvent être abordées les questions suivantes : une formation à la philosophie peut-elle contribuer à rencontrer ces objectifs? Sinon, quelles seraient les autres voies pour atteindre ces objectifs? Si oui,

- - Quelle forme doit prendre la formation à la philosophie? Un cours spécifique?
Des activités interdisciplinaires?
Une démarche intra-disciplinaire dans plusieurs cours, voire dans plusieurs cours?
- Une combinaison de ces différentes formes?
- Quel devrait être le public concerné, ou le public prioritaire?
- Quels devraient être les " contenus " visés par cette formation?
- Les expériences de philosophie pour enfants méritent-elles d'être développées?
- Quels devraient être les titres requis des enseignants chargés de la formation?
- Quelle devrait être la formation initiale et/ou continuée des enseignants chargés de cette formation?

Ces questions peuvent et doivent rester ouvertes. Au terme de cette exploration, nous estimons cependant raisonnable de formuler les propositions suivantes :

- la philosophie doit contribuer à atteindre les objectifs de formation au pluralisme et de développement de l'esprit critique;

- elle ne doit pas être considérée comme une " matière ", close sur elle-même, mais comme une démarche et une méthode en prise avec les autres cours, avec l'ensemble de la formation;
- la formation à la philosophie ne doit pas viser prioritairement l'histoire de la philosophie (sans pour autant l'exclure), mais elle doit privilégier un mode de questionnement et d'analyse;
- la formation à la philosophie ne peut être réservée à une filière d'enseignement, elle doit s'adresser à tous (à un même niveau d'enseignement);
- les expériences de philosophie pour enfants méritent d'être plus largement connues dans le monde éducatif; elles pourraient faire l'objet d'une évaluation;
- quelles que soient les formules retenues au terme de tout le processus délibératif, la formation initiale et continuée des enseignants est le terrain privilégié des réponses politiques à apporter à la question.

Les propositions formulées devraient être confrontées au principe de réalité de l'éducation dans la communauté française belge, principe de réalité qui ne peut être défini comme une contrainte absolue, mais qui relève de données politiques devant elles-mêmes être discutées. Nous précisons dans l'introduction que la réflexion ouverte ici engage inévitablement à un questionnement sur les politiques d'éducation dans la communauté française. Avant de poursuivre la discussion et de l'ouvrir plus largement, il convient de souligner une lacune manifeste de notre dispositif législatif. Le débat sur la philosophie a mis en évidence deux objectifs pour l'enseignement dans le contexte des transformations culturelles de la société : l'apprentissage du pluralisme et le développement de l'esprit critique. Le décret-mission, considéré par tous comme le texte fondateur d'une nouvelle conception de la politique d'enseignement dans la communauté française belge, est explicitement traversé par le souci du pluralisme en son article intitulé : au développement d'une société... ouverte aux autres cultures. Mais il est totalement muet sur l'objectif de développement de l'esprit critique. Peut-on aujourd'hui, à la lumière du débat sur la philosophie et l'enseignement, justifier ce silence?

N.B. On trouvera tous les débats parlementaires et de nombreuses prises de positions et analyses de personnalités et associations belges dans les numéros d'Entre-vues :

- N°48-49 de mars 2001

- N°50 de juin 2001.

Pour toute commande :

Entre-vues C/O CAL

Brabant Wallon, Rue Provinciale, 11

B - 1301 -Wavre - Belgique

Tél : 010401967